



Statut Social INAMI



De quoi s'agit-il ?

Prime versée, chaque année, par l'INAMI au profit des logopèdes :

- Qui **appliquent la convention INAMI**
- Dont **plus de 900 prestations** ont été remboursées par les mutuelles pendant l'année
- **Qui ont souscrit un contrat** sur lequel l'INAMI peut verser la prime



Que vous apporte cette prime ?

- La **constitution de votre Pension Complémentaire**
- Une prime nette **ni soumise à l'impôt, ni aux cotisations sociales**



Avantages du contrat Pension Libre Complémentaire Sociale Curalia

- Permet de se constituer une **Pension Complémentaire financée par :**
 - **L'INAMI** : si le-la logopède répond aux conditions notamment en terme d'activité, l'INAMI finance sa Pension Complémentaire
 - **Le logopède lui-même** dans le cadre de la Pension Libre Complémentaire*
- Accessible aussi bien aux **logopèdes indépendant-e-s** qu'aux **logopèdes employé-e-s conventionné-e-s**
- Possibilité d'**utiliser l'épargne** déjà constituée **pour l'achat ou la rénovation d'un bien immobilier**
- **Optimalisation fiscale**: les primes personnelles versées sont 100% déductibles fiscalement
- **Protection** complémentaire **en cas d'incapacité de travail, invalidité, décès et prime de maternité**
- Vous donne **accès à une assurance hospitalisation (DKV)** à un tarif très avantageux
- **Frais d'entrée** parmi les plus **bas** du marché : 2,95%
- **Transparence** : le rendement communiqué = le rendement **NET** accordé
- **Taux d'intérêt garanti applicable sur les primes versées en 2026: 2,75% NET** + participation bénéficiaire éventuelle**
- **Taux d'intérêt garanti** applicable à l'ensemble de l'épargne constituée et **révisable annuellement** : 1% NET en 2026 + participation bénéficiaire éventuelle **

Solution
2-en-1



curalia

* Le contrat Pension Libre Complémentaire est un produit d'assurance vie branche 21

** Les rendements du passé ne sont pas une garantie pour le futur

Exemple du capital généré par le Statut Social INAMI sur une Convention Sociale de Pension

Logopède âgé de 23 ans: prime INAMI 3.219,31 EUR indexée à 2%

Capital	Rendement annuel moyen (en EUR)					
	0,50%	1,00%	1,50%	2,00%	2,50%	3,00%
À 34 ans	38.294	39.021	39.768	40.536	41.326	42.138
À 45 ans	84.386	88.164	92.187	96.472	101.036	105.899
À 56 ans	138.382	148.467	159.582	171.845	185.386	200.350
À 67 ans	219.819	240.693	264.493	291.681	322.796	358.468

Jeunes diplômés

Couverture immédiate en cas d'incapacité de travail (si vous signez votre contrat l'année de votre diplôme)

Curalia vous permet de bénéficier d'une couverture "indemnité journalière" en cas d'incapacité de travail (de plus de 30 jours):

- dès la signature du contrat,
- sans attendre le premier versement de l'INAMI qui aura lieu l'année qui suit votre diplôme.

Vous percevrez une indemnité complémentaire à l'indemnité de la mutuelle: une première étape dans la protection de vos revenus.

EN RÉSUMÉ:

- ✓ La solution 2-en-1 qui combine la prime INAMI et la Pension Complémentaire
- ✓ LA solution pension la plus avantageuse pour profiter de la déduction fiscale et payer moins d'impôts
- ✓ Des frais d'entrée parmi les plus bas du marché (2,95%)
- ✓ La possibilité d'utiliser une partie de l'épargne constituée pour l'achat ou la rénovation d'un bien immobilier

« Statut Social INAMI est une des contreparties accordées aux logopèdes qui adhèrent à la convention INAMI »

Des questions ?

Vous souhaitez une simulation personnalisée ?

Contactez-nous via info@curalia.be ou via 02/735.80.55

